

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2012

Rapport d'activités

de la Commission communale
d'accessibilité de Lyon



Lyon
s'engage
pour
l'égalité

éga**ly** cité

La ville comme on l'aime, **plus juste**

Sommaire

- 4** Editorial de Thérèse Rabatel, adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'Égalité femmes-hommes, aux Temps de la ville, aux Handicaps
- 5** Délibération accompagnant le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité des personnes handicapées (2/7/2012)
- 7** 1er Rapport d'activité de la CCA (mi 2008 / mi 2012)
- 23** Délibération de la refondation de la CCA (2/4/2012)
- 28** Arrêté de la composition de la CCA (mai 2012)
- 33** Composition du groupe de Travail Espaces publics
- 34** Composition du groupe de Travail ERP
- 35** Document Label commerces handi-accueillants



je = tu

Editorial

DE THÉRÈSE RABATEL, ADJOINTE AU MAIRE DE LYON DÉLÉGUÉE
À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, AUX TEMPS DE LA VILLE, AUX HANDICAPS

La Commission Communale d'Accessibilité (CCA) est une commission extra-municipale de grande importance pour la Ville de Lyon : elle participe à la construction de l'égalité pour tous les habitants de la ville, non valides et valides; elle est un lieu de concertation, de dialogue et d'alerte où peuvent se faire entendre directement toutes les associations qui représentent les personnes handicapées ; elle permet d'améliorer très concrètement l'accessibilité des personnes handicapées par le suivi de tout ce qui touche à la vie quotidienne et au développement de notre cité; elle renforce enfin la connaissance réciproque des associations entre elles, et aussi avec la Ville et ses habitants.

La CCA existe depuis de nombreuses années à Lyon et elle a été refondée et renforcée en 2012. Le présent rapport montre combien les réunions et groupes de travail sont nombreux et touchent à tous les aspects de l'accessibilité. Que tous les membres de la CCA, associations, personnes handicapées, experts, élu/es, services de la Ville soient remerciés de leur présence et de leur contribution active : l'accessibilité progresse par l'attention et l'engagement de tous, et aussi par l'expertise d'usage irremplaçable des personnes handicapées.

Ce Rapport de la Commission communale d'accessibilité de la Ville de Lyon est le premier et il met la Ville en conformité avec la loi de février 2005. Il a été présenté en concertation à la CCA le 25 avril 2012, puis voté à l'unanimité au Conseil municipal le 2 juillet 2012.

Je vous en souhaite bonne lecture et émets le vœu d'une ville toujours plus inclusive, fondement du vivre ensemble et de notre Pacte républicain pour l'égalité entre toutes et tous !

Thérèse Rabatel

Adjointe au Maire de Lyon
déléguee à l'Égalité femmes-hommes,
aux Temps de la ville, aux Handicaps

nous = vous

Délibération

MF/MM SEANCE DU 2 JUILLET 2012

2012/4585 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DE LYON (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU LE RAPPORT EN DATE DU 11 JUIN 2012 PAR LEQUEL M. LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

« L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, disposition désormais codifiée à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, instaure les modalités de mise en place de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap (la CCA).

Il s'agit d'un véritable lieu d'information, d'échanges, de réflexions et de propositions pour l'amélioration de la prise en compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité, auquel participent les personnes en situation de handicap et les associations qui les représentent.

Par délibération du Conseil municipal du 2 avril 2012, les modalités d'organisation et de composition de la Commission Communale d'Accessibilité de Lyon ont été actualisées.

L'article 46 de la loi n° 2005-102 prévoit notamment que la Commission Communale d'Accessibilité établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Il précise que le rapport présenté au Conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le présent rapport dresse un premier bilan des activités de la Commission Communale d'Accessibilité de Lyon depuis sa création par délibération du Conseil municipal de décembre 2007.

Il rappelle les différentes instances mises en place depuis sa première séance plénière en 2008 jusqu'à début 2012 et présente les travaux réalisés en lien avec les missions de la Commission Communale d'Accessibilité : le suivi de l'accessibilité des espaces publics et du cadre bâti, mais aussi les actions engagées à destination des commerces par le biais de la démarche de labellisation des commerces « handi-accueillants », l'élaboration d'un guide accessibilité de la Ville de Lyon. Ce premier rapport propose enfin un focus sur les actions mises en œuvre par la Ville de Lyon au sein des bibliothèques municipales.

Ce rapport a été présenté et amendé lors de la séance plénière de la Commission Communale d'Accessibilité du 25 avril 2012 ».

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2012/4376 du 2 avril 2012 relative aux modalités d'organisation et de composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap ;

Vu l'avis émis par les 9 Conseils d'arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal **prend acte** du rapport d'activités de la Commission Communale d'Accessibilité de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

T. RABATEL

nous = vous

Rapport d'activités

MI-2008 – MI-2012

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DE LYON

1. La Commission communale d'Accessibilité de 2008 à mi-2012
 - A. Historique et missions
 - B. Composition de la CCA
 - C. Articulation avec le Grand Lyon
2. Bilan d'activité des travaux en séance plénière de la CCA
 - A. CCA du 28 octobre 2008
 - B. CCA du 17 mars 2009
 - C. CCA du 6 novembre 2009
 - D. CCA du 8 avril 2010
 - E. CCA du 9 novembre 2010
 - F. CCA du 17 mai 2011
 - G. CCA du 24 octobre 2011
 - H. CCA du 25 avril 2012
3. Bilan des travaux de la CCA en groupes de travail
 - A. Accessibilité de la voirie et des espaces publics
 - B. Accessibilité du cadre bâti (Etablissements Recevant du Public municipaux) :
 - C. Autres groupes de travail issus de la CCA
4. Focus sur... les bibliothèques municipales



INTRODUCTION

La ville de Lyon compte 479 000 habitants et s'étend sur 48km².

Elle est divisée en 9 arrondissements.

Elle est dirigée par un Conseil municipal de 73 membres dont 21 adjoint/es, dont une adjointe expressément déléguée aux handicaps.

Elle fait partie de la Communauté urbaine du Grand Lyon qui compte 58 communes et 1,3 million d'habitants. Le Grand Lyon a créé une Commission intercommunale d'accessibilité en décembre 2008.

La Ville de Lyon porte les valeurs de l'égalité, incarnées entre autres par l'obtention en 2011 du Label AFNOR Diversité. L'égalité entre les personnes dites valides et les personnes handicapées est un objectif fondamental de l'équipe municipale. La Ville de Lyon utilise toutes ses compétences pour développer l'accessibilité pour les personnes handicapées, accessibilité au sens physique mais aussi accessibilité à la vie en général de la Cité : immobilier (Etablissements Recevant du Public), emploi (signature d'une convention avec le FIPHFP en novembre 2011), culture (activités variées dans toutes les institutions culturelles municipales et sur nombre d'événements), projets urbains (voir plus loin), éducation (424 enfants handicapés accueillis dans les écoles publiques en 2009/2010 ; 1500 enfants sensibilisés chaque année aux handicaps...), petite enfance (206 petits enfants différents -porteurs d'un handicap ou d'une pathologie chronique- accueillis en 2010/2011 dans les crèches municipales...), sport (soutien au plus gros club français : « Handisport lyonnais »...), etc.

Le présent rapport -en principe annuel selon la loi- se veut un rapport de bilan des années de ce mandat puisque c'est notre premier rapport. Il sera ensuite désormais annuel dans sa prochaine version : Lyon comme les autres villes se met ainsi en conformité totale avec la loi.

Le Grand Lyon a produit en 2011 son premier rapport 2009/2010 qui complète celui de notre Ville sur ses compétences propres : voirie et espaces publics, transports publics (gérés par le Sytral), établissements recevant du public, logement (parc public et privé de l'agglomération lyonnaise). Ces thématiques ne seront donc pas abordées dans ce rapport de la Ville de Lyon.

1. LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DE 2008 À MI-2012

A. HISTORIQUE ET MISSIONS

- **La Commission Extra Municipale d'Accessibilité (CEMA)** a été mise en place sous le mandat précédent dans le but de proposer une instance participative impliquant le tissu associatif en lien avec le handicap. Elle était le lieu d'informations, de réflexions, d'échanges et de propositions sur les questions d'accessibilité à la vie de la Cité (tant l'accessibilité physique que l'accessibilité citoyenne).

Issus de cette Commission, des groupes de travail ont été créés impliquant les associations de personnes en situation de handicap sur les sujets variés tels que la sensibilisation des enfants aux handicaps, l'accès aux commerces de proximité, l'accessibilité des grands projets d'aménagement urbain, etc.

- Pour renforcer ce dialogue, et comme le prévoit l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, disposition désormais codifiée à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités 2007/8547 2 Territoriales, **la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)** a été créée par délibération au Conseil Municipal du **17 décembre 2007**, présentée par Sylvie Guillaume, Adjointe aux Affaires sanitaires et sociales et à la Solidarité.

Se substituant à la CEMA, la CCA est ainsi devenue le principal organe municipal de concertation sur l'accessibilité impliquant les associations de personnes en situation de handicap.

- Suite à la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, la Commission Communale d'Accessibilité a - par **délibération du 2 avril 2012** - repositionné ses missions en complémentarité et dans le respect du principe de subsidiarité :
 - dresser chaque année le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti municipal existant et des espaces publics municipaux,
 - établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport présenté au Conseil municipal est transmis au Préfet du département, au président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,
 - être un espace de dialogue et de concertation pour l'accessibilité à la vie citoyenne pour les personnes en situation de handicap sur le territoire lyonnais.

- Il est à noter que **plusieurs arrondissements ont des commissions locales d'accessibilité** animées par les élu/es des arrondissements délégués aux handicaps et qui réunissent les représentants des associations locales et des habitants.

B. COMPOSITION DE LA CCA

En 2011/2012, un travail de refonte de la CCA, tant sur son organisation que sur une clarification de ses membres, a été mené. Il a abouti le 2 avril 2012 à la **délibération 2012/4376** qui répartit les membres en 3 collèges:

- Les représentant/es de la commune (15 élu/es dont un/e pour chacun des 9 arrondissements)
- Les associations de personnes handicapées et d'usagers (56 associations, ayant chacune nommé un/e représentant/e titulaire et un/e représentant/e suppléant/e, tendant à respecter la parité des membres, et souvent présents à deux lors des plénières de la CCA)
- Des expert/es (3 personnes).

L'actualisation des membres de la CCA a été votée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 2 avril 2012 et elle a été définie par arrêté du Maire (voir liste en annexe).

Le nombre des associations représentées a un peu augmenté car de nouvelles associations ont été créées à Lyon. Et le nombre d'élu/es a aussi un peu augmenté pour associer des élu/es directement concernés par leurs compétences (ex. sur les ERP ou sur la CIA).



C. ARTICULATION AVEC LE GRAND LYON

La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) du Grand Lyon a été créée par vote du Conseil Communautaire le **15 décembre 2008**. Elle s'est organisée autour de 4 groupes de travail en lien avec ses compétences telles que le recensement des logements accessibles, de l'état de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, des transports, des ERP communautaires. Elle a ainsi contribué à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) et un Plan Intercommunal d'Accessibilité de la Voirie (PIAV).

Une articulation s'est progressivement faite entre les deux commissions, la CIA et la CCA, en fonction des compétences de chacune des collectivités. La Ville de Lyon a donc repositionné les missions de la CCA dans la délibération du 2 avril 2012 (en annexe), en se recentrant sur l'état de l'accessibilité du cadre bâti municipal à travers les diagnostics d'accessibilité des ERP et le suivi de l'accessibilité des projets urbains du territoire de la ville. La CCA s'informe et travaille aussi sur tout ce qui peut concerner une ville inclusive en général.

En avril 2009, la CIA présidée par Gérard Claisse, Vice-président délégué à la Participation citoyenne du Grand Lyon, a par ailleurs acté la répartition suivante concernant les projets urbains entre la collectivité communautaire et ses collectivités membres :

- les projets ayant des impacts sur le territoire d'une seule commune peuvent être l'objet d'une consultation de la CCA de la commune concernée en lien avec les chefs de projets du Grand Lyon
- les projets ayant des impacts sur le territoire de plusieurs communes sont l'objet d'une consultation de la CIA du Grand Lyon.



2. BILAN D'ACTIVITÉ DES TRAVAUX EN SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CCA

Entre fin 2008 et mi-2012, huit séances plénières se sont tenues au sein de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Toutes les assemblées et les nombreux groupes de travail font l'objet de comptes-rendus détaillés envoyés à tous les membres de la CCA et des dits groupes.

A. CCA du 28 octobre 2008

Sous la Présidence de Sylvie Guillaume, Adjointe déléguée aux Affaires sociales et à la Solidarité, 25 associations représentées, 56 personnes réunies autour de l'ordre du jour suivant :

1. Échanges sur des points d'actualité

- les commissions de suivi en cours
- organisation d'une ballade spécifique pour les personnes en situation de handicap à l'occasion de la Fête des Lumières
- création de « fiches » accessibilité en direction des professionnels

2. Présentation du « Projet pour Lyon » pour l'intégration dans la ville des personnes en situation de handicap suite à l'élection de la nouvelle équipe municipale

3. Présentation du projet de Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Lyon.

B. CCA du 17 mars 2009

Sous la Présidence de Sylvie Guillaume, 21 associations représentées, 44 personnes réunies autour de l'ordre du jour suivant :

1. Echanges sur des points d'actualité :

- les commissions de suivis en cours (Berges du Rhône, Confluence, Bellecour, Halte ferroviaire Jean Macé)
- lancement du Label Commerces handi-accueillant dans les 4ème et 9ème arrondissements
- point d'étape sur les diagnostics accessibilité des ERP de la Ville de Lyon
- point d'étape sur le dispositif « Vivre ensemble à l'école »
- présentation du salon Handica, + Festival du court-métrage à l'initiative de Handica-Apicil

2. Le stationnement pour les personnes à mobilité réduite à Lyon : rappel de la loi, la méthode d'instruction et d'attribution des places à Lyon, la politique de Lyon Parc Auto

C. CCA du 06 novembre 2009

Sylvie Guillaume préside la séance, et annonce que, suite à son élection comme députée au Parlement Européen, la délégation Handicaps est désormais confiée par le Maire de Lyon à Thérèse Rabatel, Adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'Égalité Femmes Hommes, aux Temps de la Ville, et donc aux Handicaps.

24 associations sont représentées et 56 personnes sont présentes.

1. Échanges sur des points d'actualité :

- présentation du Forum pour l'emploi des personnes handicapées organisé annuellement par l'ADAPT
- point d'étape sur les commissions de suivi en cours (Place Bellecour)
- actualisation des fiches accessibilité éditée en 2008
- point sur les diagnostics accessibilité des ERP de la Ville de Lyon,
- organisation d'une ballade spécifique pour les personnes en situation de handicap à l'occasion de la Fête des lumières
- diffusion des guides « Lyon, ville accessible » réalisé par la Ville de Lyon sur l'accessibilité des établissements de la Ville ; deux guides sont disponibles, un guide généraliste et un guide spécifique sur la culture

2. Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Lyon votée par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2008.

D. CCA du 08 avril 2010

Sous la 1ère présidence de Thérèse Rabatel, 23 associations présentes et 45 participant/es.

1. Échanges sur des points d'actualité :

- bilan de la formation sur les maladies mentales en mairie d'arrondissement auprès des agent/es
- point sur les commissions de suivi (Halte ferroviaire Jean Macé)
- point sur les diagnostics accessibilité des ERP.

2. Bilan du dispositif Autolib par Lyon Parc Auto

3. Point sur l'accessibilité des transports en commun par le Sytral

E. CCA du 09 novembre 2010 :

Sous la présidence de Th. Rabatel, 25 associations et 49 personnes présentes.

1. Échanges sur les points d'actualité :

- information relative à l'acquisition de télécommandes pour activer les feux sonores,
- information relative à la permanence en LSF de la Maison de Justice et de Droit,
- organisation de la balade pour la Fête des Lumières,
- Prix de l'accessibilité reçu par le Musée d'Art Contemporain

- Information sur le Forum pour l'emploi des personnes handicapées de l'ADAPT
- réorganisation en vue de la Commission Communale d'Accessibilité

2. L'accessibilité des transports publics lyonnais par le Sytral : le réseau TCL et Optibus, et le lancement d'Optiguide.

F. CCA du 17 mai 2011

Sous la présidence de Th. Rabatel, 20 associations et 44 personnes présentes.

- **1. Informations diverses :** classement APF des villes accessibles ; subventions allouées par la Ville de Lyon ; réorganisation du « Réseau handicap » au sein de la Ville de Lyon ; réorganisation de la CCA ; salon Handica de juin 2011 ; guide « Lyon ville accessible »,
- **2. Bilan des diagnostics accessibilité des ERP de la Ville de Lyon**
- **3. Généralisation du Label Commerce handi-accueillant sur tous les arrondissements.**

G. CCA du 24 octobre 2011

Sous la présidence de Th. Rabatel, 23 associations et 36 personnes présentes.

- **1. Echanges sur des points d'actualité :** point sur les commissions de suivi (Sergent Blandan, Pont Schuman) ; point sur les demandes à la Ville de Lyon (salons de l'Hôtel de Ville, recherche d'emploi, interprétariat LSF) ; discussion sur l'accessibilité des bureaux de vote de la Ville.
- **2. Présentation des aides facultatives de la Ville de Lyon aux personnes en situation de handicap par le CCAS.**

H. CCA du 25 avril 2012

Sous la présidence de Th. Rabatel, 51 personnes présentes.

- 1. Information sur le centre de mémoire des personnes handicapées** ou OFSH (= l'Observatoire des Familles en Situation de Handicap) basé aux Archives municipales de Lyon : présentation par Handicap international (partenaire avec l'APAHJ)
- 2. Point sur tous les groupes de travail espaces publics**
- 3. Concertation sur le rapport annuel de la CCA**, premier rapport présenté par la Ville lors du futur Conseil municipal du 2 juillet 2012.

3. BILAN DES TRAVAUX DE LA CCA EN GROUPES DE TRAVAIL**A. Accessibilité de la voirie et des espaces publics**

Etant de compétence communautaire, l'accessibilité de la voirie et des espaces publics concerne principalement le Grand Lyon. Depuis sa création en 2009, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a créé une sous-commission dédiée à la voirie et aux espaces publics et ayant poursuivi les missions du comité de veille accessibilité.

Néanmoins, créées en lien avec la CEMA et poursuivies dans le cadre de la CCA, des commissions de suivi ont été mises en place afin d'améliorer la prise en compte de l'accessibilité dans les aménagements des espaces publics et des projets urbains. Et les élu/es des 9 arrondissements délégués aux handicaps se préoccupent aussi au quotidien des aménagements de voirie et d'espaces publics sur leur arrondissement.

Depuis 2008, de nombreux groupes de travail impliquant des représentants associatifs ont permis, en lien avec les services du Grand Lyon concernés, le suivi des projets urbains suivants :

- Place Bellecour
- Place des Jacobins
- Tunnel de la Croix Rousse
- Confluence
- Parc Sergent Blandan
- Pont Schuman.

Les projets urbains ont évolué vers une meilleure prise en compte de l'accessibilité suite à ces concertations.

Le groupe de travail Espaces publics comprend actuellement 20 associations représentant les différents handicaps (voir annexe). En 2012, une formation sera proposée par le CARPA aux personnes participantes, dans le cadre de ces groupes de travail thématiques et techniques.

B. Accessibilité du cadre bâti (Etablissements Recevant du Public municipaux) :

La loi du 5 février 2005 oblige les collectivités à réaliser un diagnostic de leurs Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégories 1 à 4 au premier janvier 2011. La Ville de Lyon a engagé ce diagnostic par une première phase test associant le cabinet Accessmétrie, prestataire sur ce dossier, et les associations. Plusieurs bâtiments ont ainsi été testés pour élaborer au mieux la méthodologie du diagnostic.

Le diagnostic a ensuite pu être réalisé - comme le prescrit la loi - à la date du 1er janvier 2011 sur l'ensemble des ERP de catégorie 1 à 4 de la Ville, soit 317 ERP qui correspondent à 443 entités (un ERP pouvant regrouper 1 école, 1 crèche, 1 gymnase...). Cela a représenté un montant de 973 000 euros, significatif d'un fort engagement de la Ville.

L'Education représente 199 ERP sur les 317 ; puis viennent les lieux sportifs (75), les lieux de culture (49), les lieux d'accueil de la petite enfance (31), les lieux de culte (27), nos 14 bâtiments mairies...

Tous les nouveaux ERP en construction sont actuellement réalisés dans le respect de l'accessibilité.

Tous les ERP en travaux incluent désormais la mise en accessibilité pour les parties concernées par les travaux. Ainsi sur la base du diagnostic cité plus haut, les services de la Gestion Technique des Bâtiments ont d'ores et déjà réalisés de nombreux travaux permettant de lever les obstacles à l'accessibilité dans différents ERP de la Ville de Lyon :

- en 2010, par exemple l'amélioration des circulations et l'accessibilité des sanitaires de la Mairie Annexe du 5^o arrondissement pour 10 400 €, le remplacement de deux portes à la Mairie du 6^o arrondissement pour 7 555 €, l'accessibilité des sanitaires à la MJC de la Duchère pour 35 000 €...

- en 2011, ont été réalisés par exemple l'accessibilité des sanitaires du complexe sportif Roger Duplat (Lyon 1^o) pour 25 000 €, et l'amélioration des circulations à la crèche Debourg (Lyon Lyon 7^{ème}) pour 8 257 €...

Par ailleurs, la Direction de la Construction inclut un volet accessibilité dans de nombreuses opérations. Ainsi, depuis 2008, les opérations de travaux de restructuration de groupes scolaires prévoient la mise en accessibilité avec la création d'ascenseur, la mise en œuvre de rampe pour personnes à mobilité réduite, et la création de sanitaires pour personnes handicapées, à un ou plusieurs niveaux du bâtiment. Tel fut le cas pour les groupes scolaires Albert Camus dans le 5^o arrondissement pour 374 750 €, et Tables Claudiennes dans le 1^o arrondissement. Tel sera le cas pour le groupe scolaire Jean-Pierre Veyet dans le 7^o arrondissement.

Il y a eu aussi concertation sur l'accessibilité dans le cadre du GPV La Duchère et des équipements socio-éducatifs (MJC, Centres sociaux, Maisons de l'Enfance), et aussi avec certains partenaires externes dans le cadre de la Commission Sécurité Accessibilité de la Ville : parkings LPA, Hôpital Femme-Mère-Enfant, gares Part-Dieu et Perrache.

Début 2012 et suite à la refonte de la Commission Communale d'Accessibilité, les associations membres de la CCA ont été invitées à s'inscrire de nouveau dans le Groupe de travail cadre bâti/ERP : 18 associations ont inscrit l'un/e de leurs membres à cette commission qui aura, dans les mois à venir, à se prononcer en concertation sur la priorisation des travaux à engager sur les ERP où des travaux ne sont pas prévus d'ici 2015 (voir annexe).

On peut dire que d'ici le 1^{er} janvier 2015, tous les ERP de catégorie 1 à 4 de la Ville connaîtront des travaux d'amélioration de leur accessibilité, à des niveaux différents selon les situations, mais que la volonté de respecter la loi est prise en compte activement par les élu/es et les services de la Ville, et que la tendance est à une forte amélioration.

Un Conseil d'adjoint/es a aussi eu lieu sur ce thème en janvier 2012 afin de sensibiliser tous les élus dans leurs différentes compétences.

C. Autres groupes de travail issus de la CCA

Labellisation de « Commerces handi-accueillants »

La Ville de Lyon a lancé en 2007 le Label « Commerces handi-accueillants » décerné aux commerces de proximité accessibles à partir de critères définis, démarche qui s'inscrit dans l'obligation légale faite aux commerces d'être accessibles en 2015, les commerces étant des Etablissements Recevant du Public.

Par le biais de cette démarche, la Ville de Lyon (par les délégations aux commerces et aux handicaps) et par ses partenaires associatifs (associations de personnes handicapées et associations de commerçants/management de centre-ville) et institutionnels (CCI, Chambre des métiers du Rhône) interviennent auprès des commerces de proximité afin de les sensibiliser, les informer, les conseiller à la prise en compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans leurs locaux. Par des aménagements simples et un accueil adapté, les commerçants peuvent développer leur rôle de service de proximité.

Après une période test sur deux territoires (8ème arrondissement et Presqu'île) puis un élargissement du dispositif en 2009 aux 4ème et 9ème arrondissements, le Label « Commerces handi-accueillants » est en cours de généralisation à l'ensemble des arrondissements de Lyon. Le comité de pilotage de mai 2011, présidé par Mesdames Rabatel et Fondeville, a lancé la généralisation de la démarche sur l'ensemble de la ville de Lyon, avec une mise en œuvre à l'échelle des mairies d'arrondissement, et avec une méthodologie commune.

Durant les 4 premières années de mise en place, plus de 150 commerces ont été labellisés. La liste des commerces labellisés est disponible sur lyon.fr.

(En annexe : la plaquette de présentation de la démarche)

Guide « Lyon, Ville accessible »

La Ville de Lyon a souhaité éditer depuis de nombreuses années un Guide accessibilité à destination des usagères et des usagers de Lyon en situation de handicaps.

En 2007 et 2009, deux éditions se sont succédées à l'occasion du Salon Handica. Chaque édition comportait deux guides, l'un généraliste et l'autre axé sur la culture.

A chacune de ces éditions, les membres de la CCA ont été sollicités et le Guide a été renforcé.

En 2012, un nouveau guide de 206 pages est sorti, réunissant les deux guides en un seul à la demande des associations. Un groupe de travail a été réuni, intégrant services de la Ville de Lyon dont la Direction du Développement Territorial, les associations et l'Adjointe.

Le Guide répertorie l'accessibilité des établissements recevant du public ou des services couvrant les domaines suivants :

- la vie citoyenne (bureaux de vote...)
- les services publics (mairies d'arrondissements, antennes solidarité...)
- les déplacements (métro, bus, stationnement...)
- l'enfance et la petite enfance (crèches/écoles)
- emploi/formation (VdL, associations, Maison de l'emploi...)
- la santé (appels d'urgence, HCL...)
- le logement (démarches, adaptation...)
- centre sociaux ; la culture (bibliothèques, musées, théâtres...)
- équipements sportifs (stades, piscines...)
- les parcs (Tête d'Or, Berges...).

Il a fait l'objet d'un large plan de diffusion (antennes solidarités du CCAS, mairies d'arrondissements, bibliothèques, associations partenaires...) et il est édité à plus de 5000 exemplaires.

Le Guide existe sous forme papier et sur le site internet de la Ville de Lyon (lyon.fr), y compris sous forme d'un pdf interactif et en version sonore. Le graphisme et les caractères du Guide sont adaptés aux malvoyants.

4. FOCUS SUR... LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La publication annuelle du bilan d'activité de la CCA est l'occasion de valoriser une action en faveur des personnes en situation de handicaps menée par la Ville de Lyon ; ce sera la rubrique « Focus sur ».

Les 15 bibliothèques de la Ville de Lyon, véritable clés d'entrée culturelle ouverte à une grande diversité de publics, se doivent de permettre aux personnes en situation de handicaps de devenir des usagers à part entière des bibliothèques, en offrant des lieux, des services, des ressources, des outils et des animations accessibles aux personnes handicapées.

Cet engagement s'inscrit dans la volonté de créer toutes les conditions favorables aux personnes en situation de handicap pour se documenter, se former, ou se divertir.

Si 13 bibliothèques sur 15 sont actuellement accessibles aux personnes à mobilité réduite, le réseau dans son ensemble propose :

- des services adaptés : des espaces numériques, le service de prêt « Navette + », le portage de documents à domicile, la bibliothèque mobile « le Bibliobus » et l'artothèque ;
- des outils adaptés : des postes informatiques adaptés à toute gêne visuelle et des scanners pour rendre accessibles les documents imprimés (formation gratuite sur RV);
- des ressources adaptées : des collections adaptées (livres audio, livres à gros caractères, livres en braille), des ressources numériques adaptées (blog, conférences vidéo et audio...)
- des animations adaptées : contes et visites découvertes bilingues français/LSF, ateliers multimédia...

La bibliothèque de Vaise accueille les personnes ayant une déficience auditive.

Les bibliothèques de la Part-Dieu et des 4ème, 5ème, 7ème, 8ème et 9ème Duchère arrondissements sont équipées d'ordinateurs adaptés pour des personnes ayant des déficiences visuelles. A titre d'exemple, l'Espace numérique de la Part Dieu a proposé en 2011, 177 séances de formation aux personnes porteuses d'un handicap visuel, et totalise ainsi 458 heures de consultation de son poste adapté.

Un portail accessibilité a été mis en place sur le site web de la bibliothèque municipale (www.bm-lyon.fr) et permet de préparer sa visite à la bibliothèque, de consulter des références adaptées aux différents types de handicap, de voir en ligne des courtes vidéos en LSF ou sous titrées de présentation des services en bibliothèque, mais aussi d'œuvre, d'exposition, et d'animations pour les enfants.

Enfin, au 1er avril 2012, 31 personnes Titulaires et Non Titulaires, et CAE étaient bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), soit 6.15% de l'effectif de la Bibliothèque municipale.

L'engagement des bibliothèques municipales est donc important en direction des publics mais aussi en interne pour ses salariés.

Les services très appréciés des bibliothèques municipales en direction des personnes handicapées ont été mis en valeur lors du salon Handica 2011 sur le stand de la Ville de Lyon.

CONCLUSION :

Le présent rapport a été présenté pour concertation aux associations lors de la CCA du 25 avril 2012. Il a été très légèrement amendé et n'a pas donné lieu à des remarques particulières.

Le partenariat entre la Ville de Lyon et les associations membres de la CCA est considéré comme fondamental par les 2 parties pour améliorer l'inclusion des personnes handicapées sur le territoire lyonnais.

ANNEXES :

- délibération de refonte de la CCA du 2 avril 2012
- composition de la CCA en 2012 (arrêté du Maire)
- composition des 2 groupes de travail de la CCA en 2012 :
groupe ERP et groupe Espaces publics
- plaquette de présentation du Label Commerces
handi-accueillants



nous = vous

Délibération

REFONTE DE LA CCA - MARS 2012

MF/MB SEANCE DU 2 AVRIL 2012

2012/4376 - MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DE LYON POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAPS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU LE RAPPORT EN DATE DU 19 MARS 2012 PAR LEQUEL M. LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

« La politique Handicaps de la Ville de Lyon se situe à la rencontre d'une volonté politique de lutte contre les discriminations et d'application de la loi du 11 février 2005 pour la participation des personnes handicapées à la vie citoyenne. La reconnaissance de la diversité des publics et des différents handicaps vient ainsi irriguer toute l'action municipale en faveur de l'autonomie.

L'engagement de la Ville de Lyon en matière d'accessibilité physique vise l'amélioration progressive de l'ensemble des équipements municipaux tels que les écoles, les mairies d'arrondissement, les équipements sportifs, les établissements culturels. Il est important de souligner que la Ville de Lyon a réalisé, dans les délais réglementaires, un diagnostic accessibilité des établissements recevant du public (ERP) du premier groupe (c'est-à-dire les ERP de la 1^{re} à la 4^e catégorie, conformément à la loi), soit au total 317 sites.

Au-delà de l'accessibilité physique, la Ville de Lyon s'engage pour l'accessibilité à la vie sociale et citoyenne. Ainsi, des actions transversales de prises en compte du public en situation de handicap irriguent diverses délégations telles l'éducation, la petite enfance, le sport, le commerce, l'emploi ou encore le logement. L'efficacité de cette action est fondée sur un partenariat ancien et solide avec les associations de personnes en situation de handicap au travers d'organes de concertation.

Comme le prévoit l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, disposition désormais codifiée à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Lyon a créé, par délibération du Conseil municipal n° 2007/8547 du 17 décembre 2007, une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Il s'agit d'un véritable lieu de réflexions, d'échanges et de propositions. Dans cette commission, les personnes en situation de handicap et les associations qui les représentent prennent pleinement part aux discussions et aux décisions les concernant. En complément de cette commission ont été créés des groupes de travail avec la participation de ses membres.

Le bilan d'activités de la commission communale d'accessibilité sera présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 2 juillet prochain.

Depuis, par délibération de son conseil en date du 15 décembre 2008, la Communauté Urbaine de Lyon a créé la commission intercommunale d'accessibilité en réponse aux obligations légales. Par principe de subsidiarité, elle traite désormais les thématiques suivantes :

- la voirie et les espaces publics,
- les transports publics,
- les établissements recevant du public,
- le logement.

Ainsi, comme le prévoit l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, du fait de l'existence d'une commission intercommunale d'accessibilité, je vous propose d'adapter en conséquence les missions de notre commission communale d'accessibilité sur les axes suivants :

- suivre chaque année l'état d'accessibilité du cadre bâti municipal existant et des espaces publics municipaux,

- donner son avis sur le rapport annuel présenté en Conseil municipal et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au préfet du département, au président du Département, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,

- être un espace de dialogue et de concertation pour l'accessibilité à la vie citoyenne pour les personnes en situation de handicaps sur le territoire lyonnais.

La commission communale d'accessibilité se réunit au moins deux fois par an en séance plénière sur convocation du Maire ou de son/sa représentant/e et pourra se doter d'un règlement intérieur de fonctionnement adopté lors d'une séance plénière.

La commission communale d'accessibilité s'appuie sur des groupes de travail thématiques et techniques pour traiter de l'accessibilité des bâtiments municipaux et de grands projets d'aménagement d'espaces publics sur le territoire communal. Elle pourra également, travailler sur d'autres sujets autant que de besoin.



La commission communale d'accessibilité est présidée par le Maire ou son/sa représentant/e qui fixe par arrêté municipal la liste des membres répartis en trois collèges :

- les élu/es : adjoint/es délégué/es au Maire concerné/es par la thématique de l'accessibilité et les conseiller/ères ou adjoint/es aux maires d'arrondissement délégué/es aux handicaps,
- les associations représentant les personnes handicapées et d'usagers des espaces et bâtiments publics,
- les expert/es (universités...).

Les associations membres ont été invitées à désigner un/e titulaire et un/e suppléant/e dans le respect de la parité afin de tendre au mieux vers l'égalité répartition des femmes et des hommes dans la commission extra-municipale. »

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2007/8547 du 17 décembre 2007 relative à la création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu les avis émis par les 9 Conseils d'arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;



DÉLIBÉRÉ

1- Les modalités d'organisation et de composition de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées mentionnées précédemment prévues par la délibération du Conseil municipal n° 2007/8547 du 17 décembre 2007 sont remplacées par celles fixées dans la présente délibération.

2- La liste des membres de la commission communale d'accessibilité sera fixée par arrêté municipal.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

T. RABATEL



Ref : Secrétariat Général
Direction des Assemblées
N° : 2012/16554

Extrait du Registre des Arrêtés

Objet : Composition de la commission communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap – inséré au BMO 5951 du 14 mai 2012.

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – article L2143-3 modifié par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 qui précise notamment que la composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapés créée par le Conseil Municipal, est présidée par le Maire qui en arrête la liste de ses membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales - article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui spécifie que *« le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal »*.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2007/8547 du 17 décembre 2007, modifiée par la délibération n° 2012/4376 du 2 avril 2012 qui crée la Commission Communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap.

Considérant qu'en cas d'empêchement du maire, il convient qu'il soit représenté dans ses fonctions de président de la Commission communale d'accessibilité de Lyon, pour les personnes en situation de handicap.

ARRETE

Article Premier : Les membres de la Commission communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap, composée de 3 collègues

- Les élu/es
- Les associations
- Les expert/es

sont les suivants :

| Membres Commission Communale d'Accessibilité | | | |
|---|---|--|------------------------------|
| Elus/es | | | |
| Hôtel de Ville | BUNA Gilles, adjoint au Maire de Lyon (urbanisme...) | gilles.buna@mairie-lyon.fr | |
| Hôtel de Ville | GAY Nicole, adjointe au Maire de Lyon (ERP...) | nicole.gay@mairie-lyon.fr | |
| Hôtel de Ville | LEVEQUE Louis, adjoint au Maire de Lyon (logement.) | louis.leveque@mairie-lyon.fr | |
| Grand Lyon | CLAISSE Gérard (Président CIA du Grand Lyon) | gclaisse@grandlyon.org | |
| Grand Lyon | BRACHET Olivier (représentant VdL à la CIA) | obrachet@grandlyon.org | |
| Mairie du 1 ^{er} arrondissement | Véronique MARECHAL | veronique.marechal@mairie-lyon.fr | |
| Mairie du 2 ^{ème} arrondissement | Inès DE LAVERNEE | ines.de-lavernee@mairie-lyon.fr | |
| Mairie du 3 ^{ème} arrondissement | Salima MAMI | salima.mami@mairie-lyon.fr | |
| Mairie du 4 ^{ème} arrondissement | Philippe PRIETO | philippe.prieto@mairie-lyon.fr | |
| Mairie du 5 ^{ème} arrondissement | Denise SOUDY | denise.soudy@mairie-lyon.fr | |
| Mairie du 6 ^{ème} arrondissement | Anne-Claire PECH | anne-claire.pech@mairie-lyon.fr | |
| Mairie du 7 ^{ème} arrondissement | Christiane KOTOV | christine.kotov@mairie-lyon.fr | |
| Mairie du 8 ^{ème} arrondissement | Gérard ROTH | gerard.roth@mairie-lyon.fr | |
| Mairie du 9 ^{ème} arrondissement | Martine DESFOURS | martine.desfours@mairie-lyon.fr | |
| Associations | | | |
| 1.2.3 DYS | "Compter avec les dyspraxiques". Soutenir et accompagner les dyspraxiques à atteindre une vie autonome et épanouie, appuyées dans leurs difficultés et reconnues dans leurs capacités et possibilités | <i>Présidente et suppléante</i> | Sandrine DE BELLESCIZE |
| | | Titulaire | Nicole PHILIBERT |
| ACAL | Rencontre et échanges entre entendants et sourds à travers les activités culturelles, artistiques et de loisirs | <i>Président et Titulaire</i> | Jean-Marie MIGLIANICO |
| | | <i>Secrétaire et Suppléant</i> | Jean-Paul LOSILLA |
| Action Autisme | Favoriser l'intégration scolaire et dans les centres de loisirs les enfants autistes âgés de 3 à 16 ans par la sensibilisation, la formation, et la création d'une plateforme éducative comportementale | <i>Présidente Titulaire</i> | Fatiha BELABED |
| | | <i>Trésorière suppléante</i> | Karima SALEM |
| ADAPEI | Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées mentales | Titulaire | Bruno LE MAIRE |
| | | <i>Suppléant</i> | André COMBE |
| AFEH | Association des Familles d'enfants handicapés de la poste et de France Télécom | Titulaire et Président | André COMBE |

| | | | |
|--|--|--|---|
| AFSEP | Association Française des sclérosés en plaques | <i>Présidente Titulaire</i> <i>Suppléant</i> | Hélène BADIN Pierre MIRABEL |
| ALDSM | Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants | <i>Présidente Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Simone DUROUX Mme HOSTEIN |
| ALGED | Accueillir, former, accompagner. | <i>Suppléant</i> <i>Vice-président Titulaire</i> | Jean-Pierre VILLEROT Pierre SAINTÉ MARIE PERRIN |
| ALFEDA | Association de familles concernées par le handicap auditif | <i>Président et Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Eric MARCEL Murielle WEILAND |
| AMH - Association des Malades et Handicapés | Défense des droits des personnes malades et handicapés | <i>Secrétaire Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Chantal ECAULT Camille LACAZE |
| APAIRL | Aide pour l'autonomie des personnes handicapées et insuffisantes respiratoires | <i>Secrétaire et Suppléante</i> <i>Trésorier et Titulaire</i> | Hélène JOGUET Dominique SEBBANE |
| APAJH | Vivre dans une société inclusive ou la personne en situation de handicap trouve toute sa place | <i>Titulaire</i> <i>Suppléant</i> | Janine ALBERT Jean-Luc VOEGLIN |
| APEDYS RHONE | Association de parents d'enfants dyslexiques. Venir en aide et défendre les droits des enfants dyslexiques | <i>Suppléante</i> <i>Titulaire</i> | Betty CARTIER-LANGE Nicole PHILIBERT |
| APF | Promotion du handicap, défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles | <i>Suppléante</i> <i>Titulaire</i> | Christine CORNILLAT Gaël BRAND |
| APRIDEV | Promotion et insertion des personnes adultes déficientes visuelles | <i>Secrétaire et suppléant</i> <i>Titulaire</i> | Laurent TISSIER Christian CORDIER |
| ARIMC | Accueil et Accompagnement de Personnes Handicapées atteintes d'infirmité motrice cérébrale | <i>Titulaire</i> <i>Suppléant</i> | Antoine DUFLOT Eric BRANDT |
| ARMH | Association Recherche Handicap et Santé Mentale - Service et Accompagnement | <i>Président Titulaire</i> <i>Suppléant</i> | Antoine MARTINEZ J. MARESCAUX |
| Association Adélaïde Perrin | Hébergement et Accueil de personnes handicapées mentales | <i>Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Mme Dominique PIERRAIN Françoise VERMOREL |
| Association Foyer Clairefontaine | Prise en charge des personnes sourdes avec handicaps associés | <i>Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Bruno MARTIN Patricia ROQUES |
| Association PELIC'HAND | Organisation de loisirs auxquels participent conjointement personnes valides et personnes handicapées | <i>Titulaire</i> <i>Suppléant</i> | Jean-Marie GROS Suzanne SERRET |
| Association des plus Grands Invalides de Guerre | Défense des droits matériels et moraux des invalides de guerre | <i>Président et Titulaire</i> <i>Secrétaire et suppléant</i> | André FOURNIER Sébastien BRUN |
| Association Richardière | Accueil et Accompagnement d'adultes dotés d'un handicap moteur ou cérébro lésés | <i>Président et Titulaire</i> <i>Secrétaire et suppléante</i> | Alain PONCELET Marie-Hélène BOUCAND |
| Association Valentin Haüy | Service pour Aveugles et malvoyants | <i>Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Jean-Claude BIANCO Nicole BINDER |
| Bibliothèque Sonore de Lyon | Prêt gratuit de livres enregistrés sur supports numériques pour les personnes déficientes visuels et handicapées physiques | <i>Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Jean-Claude HUBERT Catherine BREHIER |
| CARPA | Collectif des Associations du Rhône pour l'Accessibilité. Promouvoir toute action concernant l'accessibilité | <i>Président Titulaire</i> <i>Secrétaire Suppléant</i> | Eric BENON Maurice BOST |
| CLAS | Coordination Lyonnaise des associations de Sourds | <i>Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Bernardo DANELUZZI Amina SMADI |
| Club de l'Amitié | Aides aux PH | <i>Président et Titulaire</i> <i>Trésorier et Suppléant</i> | Monsieur DESFOSSEZ Monsieur JACQUET |
| Comité Louis Braille | Rôle de coordination et de lien entre les 24 associations adhérentes | <i>Président et titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Alain DUCHON-DORIS Fabienne KACI |

| | | | |
|--|---|---------------------------------|------------------------------------|
| CDSA - Comité Départemental du Sport Adapté | Sport adapté | Titulaire | Daniel BERTHOLLIO |
| | | <i>Suppléante</i> | Monique CHANIAL |
| Comité du Rhône Handisport | Favoriser la pratique du sport pour les PH physiques moteurs visuelles sourdes et malentendantes... et l'intégration de celles-ci. | Titulaire | Jean-Luc MAZAS |
| | | <i>Suppléant</i> | Jean-Louis VIOLLIER |
| CMT France | Regrouper les personnes atteintes de la maladie de Charcot-Marie-Tooth | <i>Suppléante</i> | Marielle BLIN |
| | | Titulaire | Bruno CHARDINY |
| CREAI Rhône Alpes | Missions définies par décret du Ministère de la Santé en 1964 : Social et Médico-Social | <i>Suppléant</i> | Jean-Pierre CLAVERANNE |
| | | Titulaire | Claude VOLKMAR |
| CRIS MIEUX VIVRE | Centre d'Information et d'Action Sociale en faveur des personnes âgées et handicapées | Titulaire | Jean-François THIVEND |
| | | <i>Suppléant</i> | Louis-Noël de MONTGOLFIER |
| Ecole de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon du Centre-Est | Sélectionner, élever et éduquer des chiens guides remis gratuitement aux personnes aveugles et malvoyantes | Titulaire | André HOREJSI |
| | | <i>Suppléant</i> | Virgile JAVENET ou Michel LANNUZEL |
| | | | |
| FNATH | Association des accidentés de la vie. Œuvrer à l'amélioration du sort des accidentés de la vie (victimes d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'accidents médicaux ou domestiques), ainsi que du sort de toutes personnes handicapées, invalides ou malades. | Titulaire | Christian MANGEAT |
| | | <i>Suppléant</i> | Bernard GUILLOT |
| Fondation Richard | Accueil et Accompagnement d'enfants et de jeunes dotés d'un handicap moteur ou cérébro lésés | Président et Titulaire | Bernard BAJARD |
| | | <i>Secrétaire et Suppléant</i> | Henri GUERPILLON |
| GIHP Rhône Alpes | Promouvoir toute action visant à favoriser la vie autonome des PH. | Président Titulaire | Eric BAUDRY |
| | | <i>Suppléant</i> | Jacques ELBESSIER |
| HANDI'CHIENS | Education de chiens d'assistance remis gratuitement à des personnes handicapées | <i>Suppléante</i> | Brigitte LAMORTE |
| | | Titulaire | Maryse PEYTAVIN |
| HANDIMAT | Aide aux personnes handicapées, aide humanitaire, organisation de colloque | Président et Titulaire | Jean-Marc MAILLET-CONTOZ |
| | | <i>Secrétaire et suppléant</i> | William TANNEAU |
| HANDI CAP EVASION | Pratique de la randonnée pédestre avec des PH | Titulaire | Rolande MATILE |
| | | <i>Suppléante</i> | Simone VINCENT |
| HANDISPORT LYONNAIS | 16 sections sportives différentes. Club sportif pour personnes handicapées. | Président et Titulaire | Jean DEBIAIS |
| | | <i>Suppléante</i> | Véronique GUICHARD |
| ICEBERGS | Entraide/Information de personnes souffrant de troubles bipolaires | Président et Titulaire | Jérôme SABATIER |
| | | <i>Suppléante</i> | Marianne SCHOENDORF |
| Les Droits du Piéton | Préserver la liberté d'aller et venir à pied partout dans la ville dans des conditions plus sûres, plus confortables et plus agréables avec une attention particulière pour les personnes les moins valides | <i>Suppléant</i> | Jean CLERC |
| | | Titulaire | Josette ROUSSELET |
| LFSEP | Fédérer les actions en faveur de la sclérose en plaques, informer les malades et le grand public. Aide à la recherche et aide morale. | Président Titulaire | Gérard FORGET |
| Les Mutilés de la Voix | Aide et soutien aux opérés d'un cancer du Larynx | Président et Titulaire | Roland MOISSONNIER |
| | | <i>Trésorière et suppléante</i> | Jeanne PASCAL |
| Lyon Rencontres Handicap | Sorties pour PH | Présidente et Suppléante | Marie-José KREIT |
| | | Trésorière ou Titulaire | Anne-Marie COMBALIER |
| NOVA - Nouvelle Ouverture Vers l'Avenir | Le bien-être face à la maladie ou au handicap | <i>Suppléant</i> | Frédéric MESNIL |
| | | Trésorier Titulaire | Christian CORNELLA |

| | | | |
|--|--|--|---|
| OSE | Rupture, Isolement, représentation des usagers | <i>Président et Titulaire</i> <i>Suppléant</i> | Richard PALOMBO Ali KERKACHE |
| Point de Vue sur la Ville | L'accessibilité des personnes aveugles et malvoyantes à la voirie, aux bâtiments, aux transports et aux nouvelles technologies. | <i>Président Titulaire</i> <i>Secrétaire et Suppléant</i> | Georges MASSON Hichem HOUAMA |
| SSSMR - CISRA | Service Social des Sourds et malentendants du Rhône | <i>Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Bernard DANELUZZI Amina SMADI |
| TRISOMIE 21 GEIST RHONE | Faire reconnaître et respecter les droits des personnes porteuses de handicaps de Trisomie 21 et favoriser leur insertion sociale | <i>Présidente et suppléante</i> <i>Titulaire</i> | Anne-Laure GRILLET Georges COUDOUEL |
| UNAFAM | Regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts | <i>Présidente et titulaire</i> <i>Suppléant</i> | Aleth HENRI Jacques DELORME |
| UNADEV - Union Nationale des Aveugles et Déficiants Visuels | Aide aux Déficiants visuels | <i>Titulaire</i> <i>Suppléant</i> | Roger JALLADE Michel LANNUZEL |
| Une Souris Verte | Inclusion de jeunes enfants en situation de handicap | <i>Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Nicole FAURE Amélie LAURENT |
| Union Nationale des Moins Valides | Traiter de tous les problèmes concernant l'accessibilité pour tous types de handicaps | <i>Président et titulaire</i> <i>Secrétaire</i> | Jean GREZAUD Daniel VINCENT |
| Personnalités qualifiées | | | |
| Université Lyon 2 | Universitaires spécialistes des Handicaps | <i>Titulaire</i> <i>Suppléante</i> | Serge PORTALIER Anne GALIANO |
| Association SOHDEV | Santé Orale, Handicap, Dépendance et Vulnérabilité | Titulaire | Dr. Eric-Nicolas Bory |

Art. 2.- Compte tenu des modalités de travail retenues par la Commission communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap, les membres de la commission cités ci-dessus seront appelés à participer également aux travaux des groupes de travail ou de la commission en composition restreinte, siégeant en formation spécialisée sur des thématiques spécifiques.

Art. 3 : La Commission communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap est présidée par Madame Thérèse RABATEL, Adjointe au maire de Lyon, déléguée à l'Égalité des femmes, aux Temps de la Ville et aux Handicaps, en tant que représentante du maire de la Ville de Lyon.

Art. 4. M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.
Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le
Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

nous = vous

groupe de travail

ESPACE PUBLIC

Groupe de Travail Espace Public

| Association | Nom |
|---|---|
| ADAPEI du Rhône | Bruno LE MAIRE |
| Association Française des sclérosés en plaques (AFSEP) | Pierre MIRABEL |
| AMH | Chantal ECAULT |
| APAJH | Jeannine ALBERT |
| Bibliothèque Sonore de Lyon | Jean-Claude HUBERT |
| CARPA | Eric BENON |
| Comité du Rhône Handisport | Jean-Luc MAZAS |
| Ecole de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon du Centre-Est | André HOREJSI |
| Les Droits du Piéton | Yves GASCOIN |
| Point de vue sur la ville | Georges MASSON Hichem HOUAMA |
| APF | Christine CORNILLIAT |
| Association des plus Grands Invalides de Guerre | André FOURNIER |
| CARPA | Eric BENON |
| Club de l'Amitié | Monsieur Michel DESFOSSEZ ou Madame DESFOSSEZ |
| Comité Louis Braille | Fabienne KACI |
| CRIAS MIEUX VIVRE | Jean-François THIVEND |
| Ecole de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon du Centre-Est | Michel LANNUZEL |
| Point de Vue sur la Ville | Lilia OUERDI Jean-Paul RIBEIRON |
| TRISOMIE 21 GEIST RHONE | Georges COUDOUEL |
| Union Nationale des Moins Valides | Jean GREZAUD |

je = tu

groupe de travail

ERP

Groupe de Travail ERP

| Association | Nom |
|-----------------------------------|---|
| 1.2.3 DYS | Nicole PHILIBERT |
| Action Autisme | Fatiha BELABED et Karima SALEM |
| ADAPEI du Rhône | André COMBE (titulaire) ou Bruno LE MAIRE (suppléant) |
| AMH | Camille LACAZE |
| APAJH | Jean-Luc VOEGLIN |
| APF | Gaël BRAND |
| Association Adélaïde Perrin | Dominique PIERRAIN ou Françoise VERMOREL |
| Association Foyer Clairefontaine | Bruno MARTIN |
| CARPA | Maurice BOST |
| Club de l'Amitié | Monsieur Michel DESFOSSEZ ou Madame DESFOSSEZ |
| Comité Louis Braille | Fabienne KACI |
| Comité du Rhône Handisport | Jean-Louis VIOLLIER |
| CRIS MIEUX VIVRE | Louis-Noël de MONTGOLFIER |
| HANDI'CHIENS | Marie Pierre VEYRET |
| LFSEP | Gérard FORGET |
| Point de Vue sur la Ville | Georges MASSON |
| Point de Vue sur la Ville | Lilia OUERDI |
| SSSMR - CISRA | Bernard DANELUZZI et Amina SMADI |
| Union Nationale des Moins Valides | Jean GREZAUD |



LABEL COMMERCE HANDI-ACCUEILLANT

Tout le monde y gagne !



lyon.fr

égaly**ly** cité

CE QUE DIT LA LOI

La loi du 11 février 2005 prévoit que « au premier janvier 2015, tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être [...] accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap ».

Si tel n'est pas le cas, le risque encouru est « la fermeture de l'ERP existant pour non respect du délai de mise en accessibilité, [...] des amendes de 45 000 €, l'interdiction d'exercer ».

Les altérations pouvant constituer un handicap à prendre en compte pour l'accessibilité peuvent être : physiques, visuelles, auditives, mentales, cognitives ou psychiques.

LA DÉMARCHE DE LABELLISATION

Piloté par la Ville de Lyon, ce dispositif est mis en œuvre par les mairies d'arrondissement à travers un Comité de Labellisation. Il est composé des élu/es en charge des Handicaps et du Commerce de l'arrondissement, des représentants d'associations de personnes en situation de handicaps et notamment d'association de commerçants et de la Ville de Lyon.

BILAN 2010
156 commerces
labellisés sur les 1er,
2ème, 4ème, 8ème
et 9ème

● Inscription

Elle se fait en contactant la mairie de l'arrondissement d'implantation du commerce (voir contact au dos).

● Labellisation

Au regard de l'état des lieux et de la visite du local, le Comité se réunit afin de statuer sur l'attribution du Label. L'accord ou le refus est signifié par courrier motivé des adjoint/es au Maire de Lyon et des mairies d'arrondissement en charge des handicaps et du commerce.

● Valorisation

- Un macaron sera remis au commerçant (à apposer sur la devanture).
- L'engagement du commerçant sera valorisé sur des supports de communication (lyon.fr...).

Le Label prouve l'engagement du commerçant.
Il n'a pas de valeur juridique.

« La Ville de Lyon a lancé en 2007 le Label Commerce Handi-Accueillant. Initié dans le cadre du FISAC* et du Management de Centre-ville, il est décerné aux commerces accessibles. Participative et concertée, cette démarche innovante réunit les élu/es d'arrondissement, les associations de personnes handicapées et de commerçants. Elle s'inscrit dans l'obligation légale faite aux commerces d'être accessibles en 2015.

Quatre ans après le début de la démarche, plus de 150 commerces sont labellisés dans cinq arrondissements. En 2011, le dispositif est généralisé à l'ensemble des arrondissements.

30% de la population a des difficultés de déplacements
10% est en situation de handicap

L'objectif est double : prendre en compte le handicap et favoriser l'autonomie des personnes, mais aussi sensibiliser les professionnels à une meilleure solidarité au quotidien.

Grâce à cette action, nous construisons un meilleur « vivre ensemble » pour toutes les habitantes et tous les habitants de Lyon.

Thérèse Rabatel

Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée à l'égalité pour les femmes
aux Temps de la ville, aux Handicaps

Marie-Odile Fondeur

Adjointe au Maire de Lyon
déléguée au Commerce et à l'Artisanat,
au développement économique et à
la promotion du modèle lyonnais

Améliorer l'accessibilité, en particulier en matière de transport et de cheminement piéton, a permis de développer la mobilité des personnes en situation de handicap.

Être un commerce handi-accueillant, c'est renforcer la qualité d'usage pour tous : une personne handicapée, malade, âgée... ou encore des parents avec une poussette. Par des aménagements simples et un accueil adapté, les commerçants développent leur rôle de service de proximité et bénéficient, à terme, de nouveaux clients.

L'ACTION DE LA VILLE

RAPPEL La Ville de Lyon sensibilise et conseille les commerçants pour qu'ils se mettent en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

2007 : test auprès de commerçants de la Presqu'île et du 8ème

2009 : extension du dispositif aux 4ème et 9ème arrondissements

2011 : généralisation à l'ensemble des arrondissements

Le Label Commerce Handi-Accueillant a pour objectif de :

- développer l'autonomie pour toutes et pour tous
- présenter les obligations de la loi et les risques juridiques
- évaluer l'accessibilité des commerces
- apporter une information technique
- valoriser une accessibilité existante

* Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

La liste des commerces handi-accueillants est en ligne sur lyon.fr et figure sur les supports de communication des associations de commerçants (sites, magazines...).

En partenariat avec :

- les associations de personnes en situation de handicaps
- les associations de commerçants
- les associations du Management de Centre-ville
- la Chambre des Métiers du Rhône
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon



Pour vous inscrire, contactez la mairie de votre arrondissement :

1er : commerces.handiaccueillants1@mairie-lyon.fr

2ème : commerces.handiaccueillants2@mairie-lyon.fr

3ème : commerces.handiaccueillants3@mairie-lyon.fr

4ème : commerces.handiaccueillants4@mairie-lyon.fr

5ème : commerces.handiaccueillants5@mairie-lyon.fr

6ème : commerces.handiaccueillants6@mairie-lyon.fr

7ème : commerces.handiaccueillants7@mairie-lyon.fr

8ème : commerces.handiaccueillants8@mairie-lyon.fr

9ème : commerces.handiaccueillants9@mairie-lyon.fr

nous = vous

Première ville française à obtenir le « label diversité » AFNOR, Lyon est distinguée pour sa politique et son engagement en faveur de l'égalité des chances, la promotion de la diversité culturelle, la lutte contre les discriminations. Ainsi Lyon développe sa politique d'accessibilité sous toutes ses formes.

Lyon
s'engage
pour
l'égalité

lyon.fr

égalycité 

*La ville comme on l'aime, **plus juste***



Credit photo : Muriel Chaulier / Johann Trompat

LYONendirect

04 72 10 30 30 lyon.fr

égaly**ci**té

Mairie de Lyon

69205 Lyon Cedex 01